Extrait du contrat passé entre la société d'agriculture du Bas-Canada et R. W. Lay.

Neuvièment. Il est aussi convenu et agréé entre les dites parties, que la dite partie nommée en second lieu, (R. W. Lay,) est constituée en vertu des présentes, le procureur des dites parties nominées en premier lieu, tant que durera le pré-sent contrat, et non audelà dans le but exprès et avec plein pouvoir et autorité de collecter tous les arrérages pour souscriptions dus au dit Journal par les souscripteurs, tandis qu'il était publié ci-avant par les dites parties nommées en premier lieu.

ALFRED PINSONNEAULT, (Signé) W. Evans, Scerétaire.

JOURNAL D'AGRICULTURE

TANSACTIONS

Société d'Agriculture

BAS-CANADA, (EN PRANÇAIS ET EN ANGLAIS,)

Seront publices dans la suite par le Soussigné, à qui doivent être adressés toutes Communications relativement aux Souschiptions, aux AVERTISSEMENS, ou à toute nutre Affaire ayant quelque rapport aux volumes déjà publiés du Journal, ou à ceux qui se publient actuellement.

L'ouvrage aura plus de valeur et d'intérêt que par le passé, par l'introduction qu'on va y faire de planches représentant divers instrumens propres à la culture, les plans nouvenux des batisses d'une ferme, et des descriptions des meilleures espèces de Fruits, des représentations d'Animaux

Domestiques, &c., &c.

Commo étant chargé de la publication du Journal, j'ai cru devoir visiter les agents et les souscripteurs de l'ouvrage, dans les différentes paroisses du Canada, pour m'assurer du degré d'intérêt qu'on prenait à son succès, et pour réveiller, s'il étnit possible, un zêle nouveau pour tout ce qui peut faire avancer l'agriculture. Jo l'ai fait sur une certaine étendue, mais je regrette que des affaires me retenant ici, je sois obligé de remettro à une outre époque quelques autres visites que j'eusse désiré fuire. C'est cette raison qui me porto à adresser cette circulaire au Clergé et aux Agents, espérant qu'ils s'intéresseront à répandre de plus en plus cet ouvrage, et qu'ils se feront un plaisir de distribuer ces circulaires de la manière qui sera la plus avantageuse.

Ayant à cœur de me procurer toutes les facilités pour assurer une circulation étendue au Journal, j'ai réussi à obtenir de l'Hon. Mr. Morris, Maitre de l'oste Général, d'envoyer le Journal Français et les Circulaires dans toutes les parties de la Province, sans frais de Port pendant six mois, et il y a lieu d'espérer qu'à l'expiration de ce terme, il y aura quelque arrangement definitif, permettant le transport des journaux et autres publications périodiques, sans aucuns frais.

Je n'ai pas toujours envoyé le Journal dans les places où il y avait des souscripteurs auparavant, pour les raisons suivantes: je n'avais pas de moyen de conmitre ceux qui désiraient continuer ot j'al cru devoir attendre persundé que coux qui désireraient continuer, s'adresseraient à moi. J'espère que c'est là une explication suffisante, et que jo recevrai bientôt de toutes parts des ordres roportionnés à l'importance du sajet.

Le Journal contient 32 pages chaque mois, et so public pour une piastre par année, payable d'avance, et tous ceux qui obtiendront de nouveaux souscripteurs, pourront en obtenir six

copies pour cinq plastres.

Les Agents et les Souscripteurs sont priés de me remettre immédiatement le montant du à la Société, ainsi qu'une Liste Correcte des Souscripteurs dans leurs localités respectives. Je les prie de faire attention en donnant les adresses, de le faice d'une manière bien lisible, afin d'éviter toute méprise.

Le Soussigné est aussi Agent pour tous les Magazines Américains, ou ré-imprimés aux Etats Unis, losquels embrassent les plus hauts départements de la Litérature, des Sciences, et des Arts. et il délivre dans les principales villes du Canada

Est, aux prix de New-York.

CE Il sera alloué une Commission libérale aux Agents Responsables, qui voudront se charger d'étendre la circulation du Journal D'Aont-CULTURE, du Snow-Drop, et d'autres ouvrages.

ROBERT W. LAY, 193, Rue Notre-Dame, Montréal.

MACHINES A ARRACHER LES SOUCHES

L'EXTIRPATEUR ST.-ONGE PATENTÉ E Soussigné ayant inventé un EXTIRI'A-TEUR ou ARRACHE-SOUCHE, dont il s'est assuré le privilége exclusif d'en fabriquer et d'en vendre dans la Province du Canada, croit devoir le recommander particulièrement aux cultivateurs comme instrument d'une grande puissance, le plus expéditif et le plus économique inventé jusqu'à ce jour. Il exécutera ponetuellement toutes commandes qu'on voudra bien lui faire tenir.

L'on peut voir et se procurer aussi cet Extirpateur à Montréal, chez M George Hagar, rue St. Paul; à Québec, chez M. T. Atkins, Weighings House, quai d'Orléans; Village de St. Lin, au Dr.

Lussisernye.

Les personnes qui désireraient neheter des droits de Township, Comté ou District, pourront le faire en s'adressant au soussigné ou au Dr. Lassiserave.

N. ST. ONGE.

Montréal, Juin, 1850.

MOULIN A PLATRE DE QUEBEC.

ES Soussignés nyant fait construire un MOU-LIN md par la vapeur, sur la rue St. Paul, pour la fabrique du PLATRE propre à l'agriculture, aux batisses, moulanges, etc., sont maintenant prêts à remplir toutes commandes qu'on voudra bien leur faire.

Ils garantiront leur PLATRE de la meilleuro qualité possible, fait avec les plus grands soins sous la direction de M. Augustin Daniel, bien connu par sa longue expérience dans cette bran-

METHOT, CHINIC, SIMARD & Cie. Québec, 6 Février 1851.

MONTRÉAL :- Des Presses à vapeur de John Lovell, Rue St. Nicolas.

M. BIBAUD, TRADUCTEUR,